

## Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 16 mars 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (13)

Collation 4 p. (154r, 155r, 156v, 157r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 16 mars 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47355>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 mars 1873](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Au sujet d'un catalogue explicatif des objets présentés à la cour, rédigé par Grebel et destiné aux juges et à l'avocat.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

s'il ya lieu d'en faire ...  
Je m'en remets à vos soins  
pour que cette affaire ne subisse  
plus de retards.

J'ai bien reçue votre lettre du  
27 février, je me rendrai le  
31 de ce mois à la convocation  
qu'elle renferme.

Veuillez agréer, Monsieur  
le Préfet, l'assurance de  
mon entière considération.

Godinff

Versailles 16 Mars / 99

Monseigneur Grébol,

J'ai différé à vous répondre  
au sujet du catalogue parce que  
j'attends encore le résultat de  
conclusions qui a promis de  
m'enoyer M. Bisserant.  
Je comptais aller avec à Paris  
voir M. Lessson pour  
m'entendre avec lui sur  
cette pièce, en même  
temps que sur le catalogue.  
Vos idées me paraissent bonnes  
mais n'ayant pas été informé  
que le catalogue indiquait  
sur les gravures une partie  
me prononcer d'une façon  
absolue. Sur le résultat  
qui on en peut obtenir  
je crains malheureusement

chose, c'est que la cour ayant à ~~prononcer~~ examiner 99 numéros pourra bien s'y perdre.

Il aurait peut-être mieux valu de former ses expériences propres à chaque brevet, c'est-à-dire s'y rattachant bien directement, et donner à l'île d'application particulière les conséquences qu'on peut tirer de chacun d'eux, sans faire affecter à ces démonstrations des N°s particuliers comme par exemple peuvent être les N°s 3, 5, etc. de votre projet. Car il me semble que le catalogue ne doit pas servir seulement aux juges mais aussi à l'avocat; et pourra donc arriver que la

confusion s'établisse dans les démonstrations en voulant les prouver ou trop démontrer à la fois.

Or ce que nous devons surtout chercher c'est s'être clair et bien compris et ne disant que les choses indispensables.

Les questions accessoires pourraient donc bien être reportées à la fin du brevet comme explications supplémentaires, et non principales.

Je ne verrais pas d'inconvénient même à ce que quelques planches n°<sup>o</sup> du commencement et de la fin soient placées sur la même pièce, les premiers indiquant tout ce qui a rapport directement au brevet ; les autres une démonstration de la discussion.

Viscibilité que j'aurai reçue